

Compte rendu du Conseil d'Administration du 19 avril 2024

Etaient présents : D Saintomer, J F Samie, JP Bonneau, M Ruat, G Xavier, M Rousseil, P Stoklosa, W Marbeuf, P Faure, F Beaumont, J C Slazieniek, M Marcelet, C Lenfant.

Etaient excusés : C Ranocchi, G Nardini

Préambule : le secrétaire présente ses excuses pour cette convocation du CA non conforme aux démarches légales.

Délibération 1 : Approbation du CR du dernier Conseil d'administration du 30 janvier 2024.
Adopté à l'unanimité

Délibération 2 : Election du bureau :

Président : J F Samie

Vice-président : P Faure

Vice-présidente : F Beaumont

Trésorier : D Saintomer

Trésorier adjoint : W Marboeuf

Secrétaire : J P Bonneau

Secrétaire adjointe : C Ranocchi

Tous les membres du bureau ont été élus à l'unanimité.

Délibération 3 : L'association locale ADEO d'Orange vient de déposer un recours devant le tribunal administratif de Nîmes contre le projet de modification du PLU de la ville qui rendrait constructible la carrière de l'Etang. Dans le continuité de notre démarche (avis défavorable à l'enquête publique) il est décidé à l'unanimité de déposer une intervention volontaire auprès du tribunal. P Faure est en charge de rédiger ce propos appuyer par F Beaumont.

Délibération 4 : M Marcelet informe le CA du dépôt de plainte de Luberon Nature contre la mairie de Cucuron pour les travaux entrepris sur le cours de l'étang (mise en danger des platanes) Il est décidé à l'unanimité que FNE 84 et Volubilis soient associées à la démarche ; intervention volontaire. M. Marcelet est en charge de la rédaction.

Délibération 5 : L'association locale de Cheval Blanc ADEQV à des problèmes de trésorerie, elle souhaite rester adhérente à la fédération mais sollicite un délai pour le paiement de la cotisation. La demande est acceptée à l'unanimité. L'adhésion de l'association est considérée comme valide pour 2024.

Délibération 6 : Suite à la communication dans la presse régionale sur le projet « Tommates » de la chambre régionale d'agriculture il est décidé à l'unanimité que notre fédération doit faire

connaître son point de vue sur ce projet au regard des enjeux importants. J P Bonneau est en charge de présenter un propos qui sera débattu au sein du CA puis diffuser sur notre site et proposer à la fédération régionale pour information.

Délibération 7 : A la majorité, la fédération FNE84 ne souhaite pas relayer les documents liés aux élections européennes produites pas la fédération nationale et relayée par FNE PACA.

Informations :

- L'audience concernant notre recours contre la construction du hangar « Tamisier » sur la Barthelasse est fixée au 7 mai prochain au tribunal de Nîmes. Notre avocate devait fournir une contribution en réplique aux derniers retours de la mairie d'Avignon, mais la procédure a été close le 11 mars sans que la contribution est pu être produite.
- L'audience concernant la plainte déposée contre Sotramo parola est fixée au 16 mai prochain. Cette plainte est conjointe avec FNE PACA.
- Par mail du 14 avril dernier le trésorier a sollicité les avocats de la partie adverse pour que le paiement des dommages et intérêts prononcés dans l'affaire de trafic de phytosanitaires soient payés.
- Le président pose la question du choix des avocats, le cabinet Durans régulièrement utilisée semble parfois dépassé. Le principe de différentes sollicitations sera mise en œuvre dans les prochains dossiers.
- Une enquête publique sur la nouvelle charte du parc du Luberon va avoir lieu. M Marcelet est en charge du dossier aussi porté par Luberon Nature.
- Une enquête publique sur les autorisations environnementales et les permis d'aménager la zone Natura parc à Entraigues sur la sorgue sera ouverte du 6 mai au 7 juin, l'aménageur est GSE. C Ranocchi est en charge de cette EP.
- Changement dans le portage de la thématique déchets au sein de la fédération : P Stoklosa prend l'animation de cette thématique en remplacement de JP Bonneau.
- G Xavier informe le CA sur l'avancée du projet de la newsletter.